



**FOURNITURES SCOLAIRES NÉCESSAIRES AUX ÉLÈVES
DEVANT ÊTRE ACHETÉES PAR LES PARENTS
POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024**

Élèves de 1^{re} année

1	étui à crayons qui contient :
- 2	bâtons de colle;
- 2	crayons marqueurs de couleur différente;
- 15	crayons de plomb aiguisés;
- 1	stylo bleu;
- 2	crayons effaçables <u>à sec</u> à pointe fine bleus ou noirs (pour tableau blanc);
- 1	boîte de crayons de couleur en bois;
- 1	crayon permanent noir à pointe fine
- 1	crayon permanent noir à pointe ultra fine
- 2	gommes à effacer blanches souples;
- 1	paire de ciseaux;
- 1	taille-crayon;
3	sac de plastique (de type Ziploc) moyen d'environ 20 cm identifié pour le matériel supplémentaire et les étiquettes-mots ;
1	règle rigide 30cm (sans la mesure anglais (pouce));
1	boîte de crayons feutres (dans un étui <u>différent</u> du reste ou dans la boîte de carton);
5	duo-tangs (un jaune, un bleu, un rouge, un vert, un mauve);
2	duo-tang avec pochettes, sans les attaches;
1	cahier à anneaux avec pochette transparente sur le dessus pour insérer des feuilles 1po (pour le coffre à outils) contenant :
- 1	paquet de 10 feuilles protectrices identifiées individuellement ;
- 1	étui (pochette) pour reliure refermable, pour transporter des livres de lecture dans le cahier à anneaux;
1	cahier à anneaux (couleur au choix, mais pas rouge)(1 pouce); Ce cahier servira à conserver les stratégies d'écriture pour tout le primaire (à acheter une seule fois);
1	cahier à anneaux rouge (1 pouce); Ce cahier servira à conserver les cibles d'apprentissage pour tout le primaire (à acheter une seule fois);
- 1	paquet de cinq séparateurs (à insérer dans le cahier à anneaux rouge);
2	cahiers d'écriture (#12-182) (pointillé/interligné) (le pointillé est très important pour la pratique de l'écriture);
1	sac d'école (à bretelles) identifié au nom de l'enfant;
1	couvre-tout ou vieille chemise pour les arts plastiques;
1	paire de chaussures pour l'intérieur, qui ne marque pas le plancher (éducation physique).
1	paire de chaussures pour l'extérieur;
1	sac identifié au nom de l'élève, contenant des vêtements pour les cours d'éducation physique.

Notes : Il est très important d'identifier le matériel de votre enfant pour éviter les pertes car nous n'assumons pas la responsabilité de la perte d'objets, de vêtements ou de jouets. Veuillez prendre note que tous les articles scolaires de style gadget (ex. : crayon lumineux, taille crayon musical) sont interdits à l'école. Ces trucs amusants et attirants sont trop souvent causes de vols, pertes et distraction chez l'enfant et nous n'en assumons pas la responsabilité.

***D'année en année, par souci d'économie et pour l'environnement, nous vous conseillons
fortement de réutiliser le matériel en bon état!
Merci de votre précieuse collaboration!***

AVDB/2024-05-12

École de la Morelle
410, rue de l'Aréna
Saint-Ubalde (Québec) G0A 4L0
(418) 277-2160